

Règlement du club concernant le remboursement d'une carte de membre

- **Demande de remboursement avant le début de la saison :**

Remboursement de la carte de membre moins 50.00\$ de frais administratifs.

- **Demande de remboursement du début de saison au 20 juin :**

Remboursement de la carte de membre moins 50.00\$ de frais administratifs, moins les parties jouées au tarif journalier en vigueur.

- **Demande de remboursement après le 21 juin :**

Aucun remboursement.

** Important : Pièces justificatives exigées*